



## **Semaine de lutte contre le racisme 2012**

### **Appel aux projets**

*Dans le cadre de la semaine de lutte contre le racisme qui se déroulera du 21 au 28 mars, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) lance un appel aux projets, projets que vous êtes encouragés à déposer **jusqu'au 15 février 2012**.*

---

#### **Conditions de financement et critères :**

##### **Conditions :**

Les projets devront traiter expressément le thème de la diversité, du racisme, de la lutte contre les préjugés et discriminations. Ils devront notamment :

- Amener les participants-e-s à s'interroger sur leurs propres valeurs et schémas comportementaux vis-à-vis de l'« autre », de l'« étranger », de celui ou celle dont la pratique religieuse implique d'autres comportements sociaux ;
- Aborder les thèmes de la peur réciproque, des préjugés, de l'agression ;
- Montrer les rapports de pouvoir qui sont à la base du racisme et de la discrimination.

##### **Subventions :**

- Les subventions s'élèvent au maximum à 50 % du budget total ;
- Les responsables du projet doivent présenter ultérieurement les autres sources de financement demandées et si possible obtenues.

##### **Petits projets :**

- Sont qualifiés de petits projets, les projets **dont la subvention demandée au canton ne dépassent pas 1'500 francs**;
- Afin de soutenir les multiples et diverses activités d'organismes spécialisés non professionnels, une procédure simplifiée a été prévue pour les petits projets. Ces derniers peuvent être déposés sous une forme simplifiée, soit la page de couverture téléchargeable sur le site du BCI et un budget.

	Intégration et prévention du racisme Service de la population – Département de l'économie T: 41 21 316 49 59 – F: 41 21 316 49 05 info.integration@vd.ch - <a href="http://www.vd.ch/integration">www.vd.ch/integration</a>	13.01.12
--	--	----------



### Grands projets :

- Sont qualifiés de grands projets les projets dont la subvention demandée au canton ne dépasse pas **5'000 francs** ;
- Les demandes devront comprendre la page de couverture, un descriptif du projet ainsi qu'un budget et feront l'objet d'un rapport.

Dans la mesure du possible, les demandes seront traitées dans un délai de 2 semaines à partir du 15 février 2012.

### Critères de sélection :

- Critères légaux, de faisabilité, de subsidiarité aux offres existantes (LSub)
- Autres soutiens financiers existants (Service fédéral de lutte contre le racisme, Villes ou autres)
- Cohérence du projet avec les thèmes, notamment entre les objectifs et les mesures évoquées (LIEPR)
- En principe, les projets soutenus doivent être ponctuels (donc pas de renouvellement)
- Pas de financement de frais structurels (par ex. Créer un centre culturel du monde musulman)
- Les productions de clip vidéo, journaux, émissions de radios, sites Internet, DVD et brochures ne sont en principe pas prioritaires sauf concept de diffusion et/ou pédagogique approprié.
- Participation des personnes concernées (minorités ethniques ou religieuses) à l'élaboration du projet
- En principe, pas de soutien à des projets qui ne visent qu'une seule communauté, minorité
- Les projets se doivent d'être sans connotation politique ou prosélytiste.

### Modalités :

Les dossiers complets sont à envoyer avec une lettre d'accompagnement dûment signée ainsi qu'un bulletin de versement :

par courriel: [info.integration\(at\)vd.ch](mailto:info.integration(at)vd.ch)

et par la poste:

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme  
Mention "Campagne de lutte contre le racisme 2012"  
Rue du Valentin 10  
1014 Lausanne

	Intégration et prévention du racisme Service de la population – Département de l'économie T: 41 21 316 49 59 – F: 41 21 316 49 05 info.integration@vd.ch - <a href="http://www.vd.ch/integration">www.vd.ch/integration</a>	13.01.12
--	--	----------